

La lettre d'actualité de la DSCT



SOMMAIRE

- La prise en compte des conditions de travail dans les projets de conception
- Le Replay du webinaire "Le point sur ... le risque routier" est disponible
- Campagne DOETH du 1er février au 30 avril 2023

La prise en compte des conditions de travail dans les projets de conception



Un projet de développement pour s'agrandir, construire et rénover

Le projet d'un déménagement, la création d'un bâtiment ou une extension est une opportunité d'améliorer le service rendu tout en garantissant la santé et la sécurité au travail. C'est l'occasion de :

- Réinterroger et optimiser vos espaces de travail

- Repenser l'organisation du travail et améliorer les conditions de travail
- Améliorer l'efficacité et la performances de vos équipes
- Créer une dynamique sociale autour du projet
- Améliorer l'image de votre collectivité

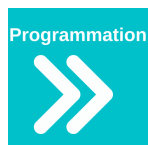


Pourquoi prendre en compte les conditions de travail ?

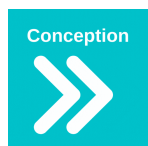
- Pour assurer une adéquation optimale entre le bâtiment, ses équipements, les activités et les utilisateurs
- Pour prévenir les risques professionnels
- Pour éviter que les modifications ne se transforment en contraintes pouvant mener à :
 - De l'insatisfaction, des incohérences, des dysfonctionnements voire un constat d'échec
 - Des situations à risques pour les utilisateurs (agents et usagers) entraînant un impact sur la santé et la sécurité
 - Des travaux supplémentaires de correction entraînant des surcoûts

À quels moments la DSCT peut vous accompagner ?

L'équipe d'ergonomes est une ressource pour votre collectivité.



- Aider à la définition des besoins et à la rédaction du programme
- Élaborer des schémas fonctionnels
- Rédiger des fiches par activité (description activité, flux matériels,...)



Analyser l'activité actuelle pour projection de la future activité sur plan

À chaque étape, ces professionnelles vous aident dans :

- L'analyse des plans avec les utilisateurs
- La recherche de compromis entre les besoins et les différentes contraintes architecturales/techniques apparaissant au fur et à mesure du projet
- La vérification du respect des normes d'accessibilité et des besoins spécifiques de l'activité
- Le conseil pour la validation des plans

Réalisation



Elles formulent des avis en cas de
- modifications par rapport aux plans
- ajustements par rapport aux nécessités d'usage

Réception



Elles vous accompagnent au démarrage du projet, à son déploiement
et au suivi des ajustements

Et si on vous montrait ce que ça donne en vrai ?

Voici une vidéo de présentation d'une intervention des ergonomes du CDG 64 : Réaménagement d'un service recevant du public pour Habitat Sud Atlantic



[Des questions ? Cliquez ici pour nous contacter](#)



Replay du webinar sur le risque routier

Vous pouvez retrouver le replay de ce webinar et télécharger le support [sur cette page.](#)

Campagne DOETH du 1er février au 30 avril 2023



Le FIPHFP met à votre disposition un certain nombre d'outils pour vous aider dans votre déclaration.

www.fiphfp.fr - Rubrique "Obligations/déclarer"

- Une aide générale à la déclaration [sous format pdf](#) et [sous format word accessible](#)
- Les questions / réponses les plus fréquentes [sous format pdf](#) et [sous format word accessible](#)
- Des [tutoriels et présentations thématiques](#) actualisés chaque année
- 20 webinaires dédiés à la DOETH sont planifiés à partir du 23 février. Pour participer à une session, vous devez vous inscrire sur la plateforme dédiée et choisir la date qui vous convient : cliquez ici pour rejoindre le [Portail Formations FIPHFP](#)

N'hésitez pas à consulter [cette vidéo de présentation](#) de la campagne 2023 et des aides disponibles.

[Vidéo de présentation sur la DOETH](#)



Retrouvez l'ensemble des lettres d'actualités de la DSCT [sur cette page](#)

Direction Santé et conditions de travail

Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques

Direction-sante@cdg-64.fr

© 2023 CDG 64

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)